

Le 5 décembre 2012

Protocole 2013-2015

GT n° 12 Managers et Experts FO principale force de propositions !

La 1^{ère} réunion du GT pré-protocolaire N°12 « managers et experts » s'est tenue le 30 novembre sous la présidence de Véronique Martin (SG/SDP).

Ce GT fait suite aux travaux des Etats généraux des métiers de managers et experts qui se sont déroulés depuis début 2012.

FO a indiqué qu'après beaucoup de discussions, il était temps de passer à des mesures concrètes susceptibles d'être mises en place dans le cadre du prochain protocole.

Le SG a fait un bilan des réponses au questionnaire transmis cet été aux managers et experts.

Les points suivants ont été abordés :

- Formation
- Carrière professionnelle, emplois fonctionnels et aspects statutaires
- Reconnaissance, conditions de rémunération
- Mobilité

FO a fait les propositions suivantes :

- Formation : mise en place, pour tous les managers et experts, d'un cursus de formation continue obligatoire de 2 semaines par an. Les thèmes de formation prioritaires : l'anglais, le management et le droit (réglementation européenne notamment).
- Carrière professionnelle : création de parcours professionnels par grande direction métier (DSAC, DSNA...). Ménage à faire dans la liste des AVE ouverts aux CAP (2/3 des postes restent sans candidat à chaque CAP).
- Emplois fonctionnels : mise en place de parcours permettant de passer au niveau supérieur, jusqu'au HEB, au bout de quelques années sur un emploi fonctionnel.
- Aspects statutaires : le SNICAC-FO a demandé la création d'un nouveau corps d'encadrement regroupant tous les IEEAC et Attachés avec la mise en place d'un grade à accès fonctionnel HEA. Ce corps serait accessible à des agents d'autres corps de cat A via la loi mobilité.
- Mobilité : mesures d'accompagnement pour la mobilité géographique (aide au logement, emploi du conjoint, mesures indemnitaires,...).

Comme c'est le cas depuis bien longtemps, le SNICAC-FO a été la principale force de propositions innovantes pour les cadres et experts de la DGAC.

L'UNSA reste sur des postures ultra-corporatistes parfois grotesques.

L'UTCAC, souvent en désaccord avec les positions de l'UNSA-ICNA, n'a qu'une seule revendication : l'accès automatique des TSEEAC CTAC à la catégorie A.

